

**maisons
paysannes
de france**

délégation des deux-sèvres



La lettre de Maisons paysannes des Deux-Sèvres

Publication n° 20

Janvier 2025



Sources de la Somptueuse à Sompt.

Chers Amis,

L'année qui s'achève a été fertile en événements surprenants, déstabilisants, malheureux ou heureux selon la façon dont on les subit. Notre pays et notre société française sont en crise : est-ce la fin d'une époque, comme la fin de l'Empire romain d'Occident ou le début naturel d'une évolution dont nous ne maîtrisons pas les termes ? Quoi qu'il en soit, nous ressentons tous indistinctement la nécessité d'un retour vers des termes connus : sécurité, autorité, solidarité. Pour les amateurs de patrimoine que nous sommes, cela signifie tout d'abord le respect du travail de ceux qui nous ont précédés et la volonté autant que possible de transmettre, en l'améliorant, ce qu'ils ont bâti. Notre pays a cet énorme privilège d'avoir pu conserver maintes traces de notre passé, aussi bien dans les bâtiments que dans nos paysages, du moins pour ceux qui ont échappé à la bétonisation galopante...

Les MPF des Deux-Sèvres, pour leur part, ont en 2024 participé, à leur mesure, à un effort de transmission de connaissances et à la sauvegarde de notre riche patrimoine local. Nous avons ainsi pu organiser, avec succès, de belles journées de découverte, parfois à deux pas de notre chef-lieu. Nous avons, grâce à Christian Ridouard et à Stan Bontems, organisé des week-ends de formation à diverses techniques du bâti : pierres sèches, enduits chaux-chanvre, banchage... Et grand bonheur, grâce au dévouement et aux compétences de notre conseiller technique Christian, le service-conseil a aidé à la restauration de moulins, fermettes, murs anciens, et a apporté ainsi un sang neuf à notre association. Souhaitons que l'année 2025 confirme cet apport à notre belle délégation, c'est mon vœu le plus cher, ainsi que mon souhait d'une bonne et heureuse année pour vous et ceux qui vous sont chers.

Claude SAPKAS-KELLER

Assemblée générale du 9 mars 2024 à Azay-sur-Thouet

maisons paysannes des deux-sèvres



La réunion débute à 11 h00, dans la salle des fêtes de la commune.

Au bureau : Claude Sapkas-Keller, président, Annick Georgeon, vice-présidente, Mario Picco, vice-président, Raymond Gourjault, trésorier, Viviane Tabuteau, secrétaire.

Le président remercie toutes les personnes présentes et accueille en particulier M. le Maire, Jean-Michel Renault.

Le président présente le rapport moral de l'année 2023 en soulignant que les sorties-visites ont pu être réalisées comme prévu ainsi que les stages qui ont connu un grand succès. Il se réjouit que les effectifs de l'association soient gonflés par l'adhésion de jeunes adhérents qui avaient contacté notre service- conseil et qui en sont très satisfaits. Il rapporte enfin aussi une information prometteuse de l'engagement des communes pour mieux sauvegarder leur patrimoine : il s'agit de celle de Chef-Boutonne qui souhaite que notre association participe à une instance pour répertorier les bâtiments anciens sur son territoire.

Il soumet ensuite aux votes des adhérents le compte rendu de l'assemblée générale du 18 mars 2023, dont ils ont pris connaissance dans le bulletin annuel remis en séance : *il est approuvé à l'unanimité.*

Le président aborde le rapport d'activité 2023

. un point est fait par Jean-Louis Quéraux sur les sorties organisées à Ruffec (16), à Marnay (86) et à Saint-Christophe-sur-Roc et Cherveux (79).

. un bilan des services-conseils est présenté par Christian Ridouard qui s'est déplacé à plusieurs reprises dans dix communes pour des avis sur l'utilisation des matériaux, les enduits, les problèmes d'humidité, l'isolation mortier chaux-chanvre...

. un bilan des deux stages est présenté par Stan Bontems : un stage «muret en pierre sèche» à La Baronnière (Vançais) et un stage «enduit chaux-chanvre». Une quinzaine de personnes ont participé, en majorité des jeunes très investis et motivés.

Raymond Gourjault présente à son tour le rapport financier : le compte de résultat 2023 présente un excédent de l'exercice de 159,01 €. Au 31 décembre 2023, il reste en trésorerie 9095,87 €.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité

Election de 7 administrateurs à renouveler :

La liste entière est réélue avec 97 voix. Il s'agit d'Henri Clochard, de Claude Sapkas-Keller, de Michèle Ridouard, de Christian Ridouard, de Viviane Tabuteau, de Mario Picco et de Clément Sambussy.

Remise de deux prix MPF (chèque de 300 €) à Simon Favrault,



puis à Caroline Geoffroy et Valentine Bredoux, en reconnaissance de leur investissement dans la restauration de leur patrimoine.



Programme des activités 2024 :

- Sorties prévues à Tillou et Lussais, autour de Chef-Boutonne et des sources de la Somptueuse, à Tessé en Charente, à Mazières-sur-Béronne, autour de Melle.

- Deux stages : «pierre sèche» les 20 et 21 avril 2024 (lieu à préciser) et «chaux-chanvre» au Moulin de Mairé à Périgné (6 et 7 juillet 2024).

La séance est levée à 12 h.

Balade en Gâtine après l'assemblée générale à Azay-sur-Thouet 9 mars 2024

L'après-midi, nous avons découvert la superbe église romane Sainte-Eulalie de Secondigny.



C'est une église romane mais construite en trois étapes du XI^e au XIX^e siècles sur l'emplacement de l'ancien château castral. Souvent remaniée, elle a conservé un bel alignement roman et un très séduisant porche roman quasi intact car protégé par son «balet» (*auvent*).



Après la visite de l'église, le groupe s'est dirigé vers «La Petitière», au lieu-dit «La Petite Râlière», où se trouve une ferme avec une modeste chapelle romane dédiée à Saint-Barthélémy.



Catherine Gallard, la fille des fermiers, responsable du comité local du charolais, nous a fait un petit exposé des problèmes des agriculteurs.



Texte : Mario Picco

Compte rendu des visites-conseils assurées par Christian Ridouard

Service-conseil année 2024

Le service-conseil, qu'il soit ponctuel ou de plus en plus avec une aide plus longue, fonctionne très bien dans notre département.

Rappelons qu'il n'est réservé qu'à nos adhérents MPF79, sur notre département, et toujours gratuit.

Christian Ridouard, administrateur, est toujours partant pour rencontrer les propriétaires. La durée des visites va de 2h à la demi-journée suivant les demandes.

Pilier important de notre association, et tout à fait conforme à nos buts, ce service-conseil permet à nos maisons paysannes de mieux vieillir. Ces maisons sont construites avec des pierres jadis exploitées localement ; ces précieuses pierres ne sont pas renouvelables, mais réutilisables !

- L'année a commencé dans **un moulin à Saint-Martin-de-Saint-Maixent**. Des problèmes d'humidité dont l'origine est probablement la présence de ciment, ainsi que l'état de la toiture. Principal ennemi de la pierre, il a été conseillé au propriétaire de commencer par l'élimination de ce mortier qui empêche l'évacuation naturelle de l'humidité, puis de réaliser une tranchée sur le pourtour des pièces du rez-de-chaussée...les incontournables travaux, certes importants, mais salutaires pour éviter des désordres dans la structure du bâtiment.



- Petite ouverture vers un département voisin que nous ne pourrions pas renouveler à cause des déplacements trop longs ; Christian est allé

Chez Laurent et Anaïs C. à Saint-Léger-de-Monbrillais. Ils envisagent de restaurer une maison troglodytique.

Les conseils ont concerné la réparation des pierres abîmées et l'isolation des murs par un banchage chaux/chanvre recouvert de magnifiques planches de peuplier.

Il faut souligner que ce couple a été très attentif aux conseils de Christian et nous les encourageons.



- **Christophe et Isabelle L. à Saint-Martin-de-Saint-Maixent** ont accueilli Christian avec l'intention de participer à la restauration de leur maison.

Parmi les constats : les sols et les murs recouverts de ciment (leur solidité s'est donc posée); de la peinture sur les pierres... Les souhaits sont multiples...

Voici la liste des conseils :

- remplacer une chape de ciment par un hérisson de pierres, puis étaler un mortier chaux/chanvre
- piquer le ciment de tous les murs puis appliquer un enduit en 3 couches (gobetis, chaux/chanvre, finitions)
- démonstration pour retirer la peinture au chemin de fer sur les pierres
- isolation entre les poutres.

Ce couple a été très attentif car il a l'intention de travailler dans l'esprit MPF.

- **A Marçay dans la Vienne**, mais limitrophe des Deux-Sèvres.

Des questions précises par le propriétaire qui souhaite réaliser :

- une chape chaux/chanvre sur sol humide : conseil : commencer par incorporer des drains dans un hérisson de petites pierres avant de couler la chape pour évacuer l'humidité
- un banchage (pose des bois et déplacement des planches au fur et à mesure du remplissage avec l'enduit)
- l'ouverture de petites fenêtres.

- **A Saint-Maixent-L'École, un moulin** est à la vente ; les éventuels acquéreurs, nos adhérents, ont sollicité notre service-conseil avant de décider l'achat ou pas de cet ensemble immobilier plein de charme au premier abord.

Si on regarde de plus près, on découvre :

- du ciment partout et donc de l'humidité dans la structure,
- des désordres dans certains murs,
- des poutres abîmées,
- la toiture à refaire (charpente et couverture),

signes de rénovations très anciennes. Les futurs acquéreurs voulaient une confirmation de ce qu'ils redoutaient...des travaux énormes pour restaurer les désordres engendrés par cette rénovation incompatible avec les constructions en pierres.

Il fallait retirer tout le ciment, réaliser des tranchées drainantes, refaire la toiture et accepter de remédier à des désordres invisibles avant de passer aux travaux de confort....

Belle réaction de nos adhérents !

- **A Soudan, chez Franck P.**, visite d'une maison ayant subi les outrages du temps et des hommes... elle est à reprendre du sol au plafond.

2h ½ de visite pour constater et conseiller les travaux nécessaires avant de retrouver un logis sain et confortable.

- **Dans une très belle propriété du Mellois**, où nous avons été accueillis lors d'une sortie, Christian a été sollicité pour des remontées d'humidité.

Solution drastique : réaliser une tranchée à la base des murs et la remplir de chaux vive.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, lors d'un de nos stages techniques, le propriétaire qui a l'intention de contribuer de ses mains à l'embellissement de son domaine.



- **Un adhérent prévoyant, Richard C.**, nous a sollicités avant l'achat d'une maison à Xaintray.

Rassuré par la visite de Christian sur les travaux à prévoir, notre nouvel adhérent a acquis ce logis. C'est bien là le problème de beaucoup de futurs propriétaires, faire évaluer l'état d'une maison dans la perspective de la préserver... On parle alors de restauration. Ce n'est pas la même démarche que la rénover ! Les priorités ne sont pas les mêmes !

- **Chez Monsieur S. à Trésauve** près de Melle, c'est toujours un problème d'humidité qui a déclenché le service-conseil, pour un mur de dépendance, avec à proximité des bambous dont les pousses commençaient à envahir les murs.

Entre deux maux, il faut choisir ! Christian, qui respecte pourtant la nature, a préconisé la destruction de la haie et la gestion des eaux pluviales issues des canalisations.

- **A Saint-Pardoux, Nathalie K.** est intéressée par une longère à la vente. Mais la quantité de travaux nécessaires pour la rendre habitable est soulignée. Ce qui a permis à notre adhérente d'orienter différemment ses recherches.

Compte rendu des visites conseils, assurées par Christian Ridouard—suite.

-**Visite d'une propriété à Ruffigny** où il y a des marques d'humidité sur un mur de dépendance le long d'une route un peu en surplomb.

Situation très délicate qu'il faut gérer en creusant une tranchée le long du mur afin de poser un drain sur du gravier.

D'autres contacts seront certainement envisagés.



-**A Azay-le-Brûlé**, c'est une maison paysanne où le temps d'avant s'est figé...bâtiment, mobilier, accessoires du quotidien, restés là en attente d'une nouvelle vie ! La petite-fille, notre adhérente, envisage de rendre habitable ce lieu de mémoire familiale. Bien entendu, on y retrouve la pierre, les enduits à la chaux, le bois sans intrusion intempestive de matériaux modernes néfaste à la structure de la maison. Tout au plus un peu de ciment sur un sol. Christian encourage notre adhérente à la restaurer avec un peu de temps et à y joindre des éléments de confort qui ne seront pas nuisibles à la pierre.

-**A Niort**, ce sont les conséquences de la présence d'humidité dans une cave avec remontées dans toute la structure ; le placo posé sur tous les murs a sans doute été la solution pour un certain temps, mais l'humidité, piégée, a continué son ascension jusqu'aux parties en bois de la charpente. Il semble y avoir une fuite d'eau qui vient de l'extérieur, côté rue ; Christian a proposé de contacter la ville pour que soit canalisée cette eau.

Pour terminer l'année, Monsieur B., près de Ménigoute, a fait visiter une maison qui pourrait dater de la fin du XVII^e siècle avec des éléments d'architecture caractéristiques de cette époque (cheminées, portes, etc...) et des anciennes chaux ; très peu de ciment. Pour cette maison prévue pour la retraite du propriétaire, Christian a donné un avis sur la globalité des travaux envisageables, en conservant le plus possible d'existant. Une participation à nos stages futurs est envisagée, c'est le meilleur moyen d'apprendre avant d'entreprendre des restaurations. D'autres contacts sont déjà prévus.



Conclusion :

Les rénovations inadaptées pour la pierre n'ont pas fini de porter un réel préjudice aux maisons anciennes ; les demandes de cette année, dans la continuité de celles des années antérieures, nous le prouvent. Heureux les propriétaires qui ont des maisons très peu rénovées, c'est-à-dire encore dans leur jus et visionnaires ceux qui cherchent les acteurs des bonnes solutions comme le service-conseil de notre département !

Texte : Christian Ridouard et Annick Georgeon

Photos : Christian Ridouard

Le trait de Jupiter ***Vu sous l'auvent de l'église de Secondigny***

Assemblage emblématique de la charpente, il était déjà connu des romains qui lui ont vraisemblablement donné son nom parce qu'il ressemble à l'éclair tenu en main par Jupiter.

Assez courant autrefois, il a quasiment disparu aujourd'hui car très coûteux à réaliser, demandant beaucoup de temps, de dextérité et de savoir-faire.

Il bénéficie toutefois d'une aura particulière auprès des charpentiers qui tous ou presque se sont essayés un jour à sa réalisation.



Pour mener à bien cette tâche, il convient de savoir comment le tracer dans les règles de l'art et surtout de savoir comment il travaille afin de l'utiliser à bon escient.

Chose importante à savoir tout d'abord : cet assemblage ne peut reprendre que des efforts de traction (effort visant à «étirer» la pièce de bois), comme un entrain par exemple.

Première règle : sa longueur.

La longueur totale idéale du trait de Jupiter est comprise entre 3 et 3,5 fois la hauteur de la pièce de bois. En-dessous de cette dimension, les surfaces des plans de cisaillement qui reprennent les efforts risquent fortement d'être trop réduites (en rouge ci-dessous).

Deuxième règle : les abouts.

Ils doivent autant que faire se peut, être perpendiculaire à la coupe. Leur hauteur doit être comprise entre $1/5^e$ et $1/6^e$ de la hauteur.

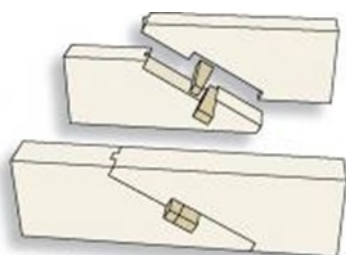
Cela n'est pas une obligation mais un angle trop aigu entraînera des tensions risquant de mener à la cassure des extrémités en les rendant trop fragiles. Le vide central, entre les deux pièces de bois, devra par contre être taillé perpendiculairement car il reçoit les clefs de serrage.

Troisième règle : les clefs.

Une seule clef ferait serrer une face seulement occasionnant une mauvaise répartition de l'effort dans l'assemblage, c'est pourquoi l'utilisation de deux clefs, taillées en coin et disposées tête-bêche est préconisée.

Quatrième règle : le taillage.

Toujours dans le souci de bien répartir l'effort dans tout l'assemblage, le taillage devra être parfait. C'est le cas de tous les assemblages bien sûr mais, dans le cas du trait de Jupiter, la longueur de coupe qui doit joindre est très importante, ce qui complique énormément sa réalisation.



TRAIT DE JUPITER À TENONS VERROUILLÉ

Bibliographie : <https://apprendrelacharpente.blogspot.com/>

Photo : Régis Bernet

Sortie autour de Chef-Boutonne

Somptueuse

Samedi 18 mai 2024

Près de soixante personnes étaient présentes pour cette sortie qui allait nous faire découvrir deux petits villages de la commune de Chef-Boutonne, Tillou et Lussais, ainsi que les sources de la Somptueuse, affluent de la Boutonne, et enfin un logis au Vieux-Lié ! Et le soleil était au rendez-vous !



A Tillou, Sophie Robion, conseillère municipale, nous attendait sur la place de l'église Saint-Sulpice des XII^e et XV^e siècles, pour nous faire découvrir le clocher-mur, la nef romane et le superbe retable en calcaire fin. Le retable de l'église provient du couvent du Puis Berland à Saint-Gérard. D'autres éléments du jubé de ce couvent sont visibles à l'ancien hôpital de Melle et dans l'église de Saint-Vincent-la-Châtre.



Avant de nous rendre sur le magnifique site des lavoirs de Sompt avec la Somptueuse, nous avons visité le logis de Tillou où le propriétaire, M. Michel De Villedon nous a partagé l'histoire de ce lieu qui relevait de la baronnie de Gascougnolles



A Sompt, c'était la découverte du site des lavoirs, d'où jaillit directement d'un rocher la rivière souterraine : la «Somptueuse».



De Sompt, après dix minutes en voiture, nous sommes arrivés à Lussais, autre petit village dépendant de Chef-Boutonne. Christelle Biet a été notre guide tout au long notre visite. Nous avons pu admirer l'entrée et apercevoir le pigeonnier d'une propriété classée, le Clos de Lussais.



Les visites se sont terminées par le Fief du Vieux Lié qui est connu depuis le XVI^e siècle. On entre dans cette ancienne seigneurie par un porche comprenant une porte charretière et une porte piétonne. Une tour carrée a été transformée en chapelle.



Texte : Mario Picco

Photos : Mario Picco et Régis Bernet

Balade en Val de Sèvre

Samedi 28 septembre 2024



La deuxième sortie, en septembre, a été une balade en Val de Sèvre, avec une visite animée par les propriétaires du **Domaine du Château des Loups** et du **Château du Gazeau**, et enfin la découverte du **Château du Coudray-Salbart**

Le domaine du **Château des Loups**, dont on connaît peu de choses de l'histoire, a été construit dans les années 1860. C'est un château très surprenant, situé dans une boucle de la Sèvre, que nous avons découvert ! Le propriétaire actuel, M. Pierre Kleinmann, a su mettre en valeur les bâtiments de ferme qui entourent le château pour en faire des gîtes et a aménagé une grande salle pour des événements festifs. Un gros travail a été réalisé pour mettre en valeur le verger et le moulin.

relais sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Mr Daniel Dessallien, passionné par ce domaine, nous a raconté de nombreux détails sur les deux tours qui précèdent le porche d'entrée, sur le dortoir des pèlerins avec une galerie d'une longueur de 40 m et enfin sur la grange dîmière qui s'élève à 25 mètres.



C'est un de nos adhérents, Guy Poupin, qui a été notre guide pour la dernière visite de la journée, le **Château du Coudray-Salbart**.

Ce furent deux heures d'explications précises et passionnantes sur l'histoire de ce château qui a été bâti au cœur des luttes entre les Plantagenêt et les Capétiens. Il a joué un rôle stratégique majeur. Aujourd'hui, ce château fort, l'un des mieux conservés d'Europe, offre un aperçu unique de la vie au Moyen-Age.



Le groupe a été ensuite accueilli par Odile et Daniel Dessallien, les propriétaires du **château du Gazeau**. Construit vers 1450, en état de ruine au début du XIX^e siècle, c'est un ancien

Texte et photos : Mario Picco

Balade en pays mellois

Jeudi 24 octobre 2024

Deux adhérents de Maisons Paysannes des Deux-Sèvres nous ont ouvert les portes de leurs demeures pour cette balade en **Pays Mellois**. La journée a débuté avec la présentation de **la Génélerie**, par le propriétaire, M. Georges Aubert.



Cet ancien Prieuré de l'abbaye Royale de Celle-sur-Belle, datant du XIV^e siècle, a été vendu en Bien National à la Révolution. Un grand logis a été construit au début du XIX^e siècle.



Avant notre pique-nique, nous nous sommes rendus au **Logis de Vezançais**, propriété privée des XIV^e et XV^e qui se compose d'un vaste corps de logis flanqué de tours rondes, le tout surmonté de toits de tuiles romaines peu inclinés.



En début d'après-midi, M. Claude Luzan, membre de l'association «Histoire, mémoire et patrimoine de Saint-Romans-lès-Melle» nous a longuement parlé de l'église typiquement romane de Saint-Romans-lès-Melle et certains ont eu le courage de grimper vers le **cimetière juste en face de l'église !**



La journée s'est terminée par la visite de l'**Archiprêtré de Melle** avec Graham S. Jarvis, adhérent MPF79, et propriétaire de l'Archiprêtré de Melle qui nous a raconté l'histoire du domaine.

Avec l'ancienne église Notre-Dame, le site comprend un logis entouré d'un enclos et un pigeonnier carré. Les bâtiments sont associés à un système hydraulique comprenant des bassins, des aqueducs et des canalisations drainant la zone humide.



Texte : Mario Picco

- Photos : Howard Needs et Régis Bernet

Stage chaux / chanvre

Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024

Une douzaine de participants se sont retrouvés chez Caroline Geoffroy et Valentine Bredoux qui ont bien voulu mettre à leur disposition des murs de leur moulin pour s'initier à la technique du mortier chaux-chanvre

Explications et théorie : décompactage et humidification de la chènevotte avant gâchage, préparation des dosages, mise en œuvre des enduits et du banchage.



Brouette de mélange prêt à poser.

Banchage

Le banchage permet de réaliser de fortes épaisseurs (10/15cm) en une seule passe. Les guides (tasseaux verticaux) doivent être alignés et fixés de façon rigoureuse ; les planches de coffrage seront remontées progressivement en fonction du durcissement de l'enduit. La pose de l'enduit doit être homogène sans trop tasser.

Matériaux

Préférez les matériaux les plus proches de chez vous (circuit court). Nous avons la chance d'avoir un chauffournier et des producteurs de chènevotte dans les Deux-Sèvres.



Colle bien homogène prête à poser.

Le mélange se prépare en versant d'abord la chaux dans la bétonnière sur 15 litres d'eau, il ne doit pas rester de grumeaux lorsque l'on ajoute la chènevotte humidifiée. Un malaxage réussi doit être souple et homogène.



Les stagiaires en action.

La pause peut se faire de plusieurs façons : à la main (avec des gants étanches), à la truelle, au plâtre... Un lissage léger à la taloche permet de repérer les trous et les bosses pour un aspect uni.

Le mur fini.

Mur réalisé pendant le stage, c'est beau et ça tient bien ! Il est possible de compléter avec une finition, en badigeon ou mortier de paillettes (chanvre ou lin) en terre-chaux ou sable selon l'esthétique recherchée et la situation (intérieur/extérieur)



Pause café convivialité

Au-delà de leur aspect pédagogique, nos stages sont des moments de rencontres privilégiées entre nos adhérents. Les pauses repas et café sont autant d'occasions de moments de partage et de grande convivialité, voire de franches rigolades...

Texte et photos : Stan Bontems

PUITS HORIZONTAUX

Lorsque l'on parle d'un puits d'eau, c'est d'abord un trou vertical creusé dans le sol qui vient à l'esprit. La forme de puits horizontale est beaucoup moins connue, il s'agit pourtant d'un système de captation utilisé depuis trois mille ans.

Il semble que le système de puits d'eau horizontal se soit développé en Perse (le plus ancien de ces puits - *qanât* - se trouve en Iran et daterait d'environ 3000 ans) avant de gagner tout le Moyen-Orient, l'Afrique, tout le pour-

tour méditerranéen, puis l'Europe. Ces systèmes de captation ont été oubliés depuis longtemps malgré leur ingéniosité et la qualité de l'eau qu'ils offraient. Selon les pays ou les régions, cette mine qui va chercher l'eau dans la

nappe est nommée de diverses manières :

- *Qanât, Kanat*, en Iran ;
- *Foggara, Khettara*, en Afrique du Nord ;
- *Falaj*, en Arabie ;
- Mine à eau, puits horizontal, en France.

I - Une mine d'eau dans les Deux-Sèvres

TEXTE ET PHOTOS : STAN-YVES BONTEMS, ADHÉRENT MPF



Vue depuis l'entrée.

Elle est située à moins d'un kilomètre de chez moi, sur la commune de Saivres. Sa construction pourrait dater du haut Moyen Âge. La structure est simple et solide : une galerie d'1 m de largeur pour une hauteur d'environ 1,20 m. Les parois sont maçonnées à pierre sèche en moellons calcaires. Le plafond plat est constitué de grandes dalles portant de chaque côté, à la manière des dalles de plafond observées dans les *tumuli* du Néolithique. La profondeur de la galerie pourrait être d'une vingtaine de mètres, mais un éboulement en empêche l'accès au-delà de dix mètres... Ce désordre n'affecte pas le débit qui reste constant et abondant, y compris durant les années de sécheresse.

LE SYSTÈME PAR CAPTATION

La galerie est creusée horizontalement avec une pente d'environ 1%. Elle pénètre dans une falaise à flanc de vallée. La roche se compose de strates calcaires de densité variable. L'eau pénètre dans la galerie par infiltration, elle est ensuite dirigée vers la sortie par un canal étroit creusé ou maçonné dans le sol. Il est possible qu'à l'origine un écoulement par une faille ait été repéré par les aménageurs. Les mines d'eau nous montrent à quel point les connaissances géologiques des anciens étaient élaborées.

Une autre mine d'eau existe encore dans une commune voisine.

DOSSIER



Sortie avant le premier bassin.



Petite cascade, sortie de l'ancien canal.



Coupe latérale de la mine d'eau de Saivres (Deux-Sèvres).

Le principe est le même : captation dans les couches calcaires et parois en pierre sèche. Un peu plus récente, la galerie comporte un petit canal en son milieu avec la possibilité de circuler à pied sec sur les bords.

AVANTAGE

Contrairement à un puits vertical, l'eau n'est jamais stagnante, ce qui garantit une oxygénation et une fraîcheur constante. Elle reste à l'abri des impuretés et de l'eutrophisation¹ due à la lumière. Le débit est régulier sans être affecté par les aléas des précipitations.

En Afrique du Nord et, plus généralement, dans les régions désertiques, la captation est servie par les nappes de surface, parfois depuis une mine creusée aux contreforts des montagnes. S'ensuit un réseau de galeries pouvant atteindre plusieurs kilomètres et dotées de trous de visite

verticaux qui permettent l'accès et l'entretien de la galerie. Le système a alors une double fonction : captation et irrigation.

En Provence, depuis l'époque romaine, des galeries hydrauliques ayant pour but de capter les aquifères souterrains ont été creusées : les mines d'eau.

Vincent Meyer, médiateur scientifique au musée départemental de Préhistoire des gorges du Verdon à Quinson, étudie à titre privé les galeries de captage en Provence et réalise depuis 2009, avec des collègues archéologues et une archiviste, un inventaire des mines d'eau sur la commune de Riez, dans les Alpes-de-Haute-Provence, où près d'une centaine de ces mines ont été recensées.

La préservation de l'eau, de sa qualité et des méthodes de captage fait

partie des premières préoccupations historiques et contemporaines. Le patrimoine hydraulique est devenu une priorité dans la mission des associations liées à l'environnement. Les membres de MPF sont invités à participer activement à un recensement exhaustif de ces puits horizontaux. •

¹ Processus de dégradation de la qualité de l'eau qui se produit lorsque des nutriments, tels que les nitrates et les phosphates, s'accumulent en grande quantité.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- **Seillons source d'Argens (83) :**

<https://vu.fr/PaKyc>

- **Aubignosc (04) :**

<https://vu.fr/ahkAj>

<https://vu.fr/FTcMZ>

<https://vu.fr/vCout>

<https://vu.fr/pTAgx>

<https://vu.fr/isxaY>

Recette

proposée par Annie Quéreaux

Les œufs au vin de mamie Suzanne

Recette traditionnelle paysanne du Sud-Vienne

Recette pour quatre à six personnes (selon les appétits)

Ingrédients :

1 bouteille de vin rouge
 1 douzaine d'œufs
 1 grosse échalote
 1 gousse d'ail
 4 cuillérées à soupe d'huile de colza
 1 branchette de thym
 1 ou 2 cuillérées de farine
 Sel, poivre, 2 cuillérées à soupe de sucre en poudre

Ustensile :

Une grande poêle à haut bord ou, à défaut, une grande casserole.

Préparation :

- 1 – Dans une grande poêle, mettre de l'huile de colza (goût neutre), faire chauffer et y verser l'échalote et la gousse d'ail hachées grossièrement. Laisser blondir et incorporer la farine pour faire un roux léger.
- 2 – Verser alors le vin sur la préparation et remuer pour éviter les grumeaux. Mettre la branchette de thym. Porter à ébullition et flamber (attention à l'incendie !).
- 3 – A extinction des flammes, mettre du sel, du sucre en poudre et du poivre.
- 4 – Laisser cuire et réduire à feu doux, rectifier l'assaisonnement à votre convenance. Enlever la branchette de thym. Votre sauce au vin est alors prête à accueillir les œufs.
- 5 – Casser les œufs un par un et les disposer dans la poêle. Les laisser cuire dans la sauce à votre goût (mollets (5 minutes), plus fermes (6/7 minutes), durs (9 minutes)...)
- 6 – Servir alors dans des assiettes creuses et napper généreusement de sauce.

Nota :

Il est possible de déguster votre préparation avec du pain grillé nature ou légèrement frotté d'ail frais.

Bonne dégustation.



Restaurer, construire.

Le site national de Maisons Paysannes de France (<https://maisons-paysannes.org/>) est une mine d'informations dont beaucoup sont en accès libre et gratuit ! Un petit focus sur les fiches conseils.

On y accède grâce au menu «RESTAURER CONSTRUIRE». <https://maisons-paysannes.org/restaurer-et-construire/fiches-conseils/>

Une vingtaines de fiches sont disponibles pour comprendre le bâti ancien, ce qu'il faut savoir avant d'agir, comprendre son comportement thermique, les interventions à réaliser et à éviter... Elles sont constituées de deux ou trois pages avec de nombreuses illustrations.

Sur cette page de « fiches conseils », on peut aussi trouver de précieuses informations pour retrouver l'histoire d'une maison.

«Pour une première approche de l'histoire d'une maison, commencez par vérifier si elle est représentée sur le cadastre dit Napoléonien, premier cadastre français établi entre 1807 et 1850. Il permet de fixer l'antériorité de l'ensemble ou d'une partie d'une propriété bâtie. Il est disponible en ligne sur le site de la majorité des Archives Départementales.

Le cadastre actuellement en vigueur est disponible sur le site www.cadastre.gouv.fr

Connaître l'histoire d'une propriété et de ses propriétaires, c'est-à-dire réaliser une généalogie immobilière, nécessite un déplacement aux Archives Départementales. Se référer, par exemple à la fiche conseil réalisée par les archives de l'Aisne»

Pour connaître l'évolution contemporaine d'un bâti, utilisez Google Earth (vue aérienne et street view) et l'IGN Geoportail : www.geoportail.gouv.fr

Ce dernier site permet de retrouver l'historique des prises de vues sur près d'un siècle ainsi que les cartes de Cassini (1756-1815), le cadastre actuel, des cartes forestières, des cartes du relief, des cartes géologiques, des photographies aériennes...



Les combles dans le bâti ancien

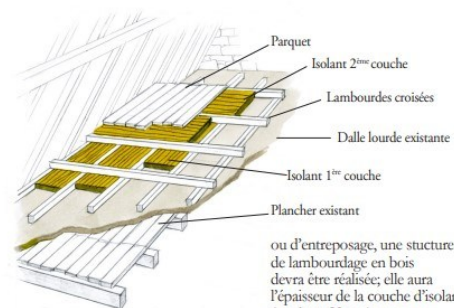


Les bonnes interventions

Deux cas se présentent : laisser le comble non-habitable, ou le rendre habitable.

L'isolation thermique d'un comble non-habitable.

Première précaution : ne pas supprimer la dalle lourde du grenier ! Elle est généralement constituée de terre, excellent matériau, qui peut cependant présenter une surface légèrement pulvérulente ; un traitement superficiel à la terre ou à la chaux naturelle aérienne résoudra facilement ce petit désagrément.



L'intervention la plus simple est d'installer une couche d'isolant (respirant) sur le plancher.

Cependant, afin d'éviter le gros inconvénient de le rendre totalement impraticable à la circulation, ne serait-ce que pour des questions d'entretien

ou d'entreposage, une structure de lambordage en bois devra être réalisée ; elle aura l'épaisseur de la couche d'isolant (environ 30 cm) et pourra recevoir un parquet partiel ou total.

Afin de pouvoir croiser les joints des différentes couches d'isolant, on réalisera la structure elle-même en deux épaisseurs croisées (donc de 15 cm chacune dans le cas évoqué), facilitant d'autant les conditions de son installation (manutention, fixations...).

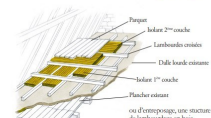
Les combles dans le bâti ancien

Les bonnes interventions

Deux cas se présentent : laisser le comble non-habitable, ou le rendre habitable.

L'isolation thermique d'un comble non-habitable.

Première précaution : ne pas supprimer la dalle lourde du grenier ! Elle est généralement constituée de terre, excellent matériau, qui peut cependant présenter une surface légèrement pulvérulente ; un traitement superficiel à la terre ou à la chaux naturelle aérienne résoudra facilement ce petit désagrément.



L'intervention la plus simple est d'installer une couche d'isolant (respirant) sur le plancher.

Cependant, afin d'éviter le gros inconvénient de le rendre totalement impraticable à la circulation, ne serait-ce que pour des questions d'entretien

ou d'entreposage, une structure de lambordage en bois devra être réalisée ; elle aura l'épaisseur de la couche d'isolant (environ 30 cm) et pourra recevoir un parquet partiel ou total.

Afin de pouvoir croiser les joints des différentes couches d'isolant, on réalisera la structure elle-même en deux épaisseurs croisées (donc de 15 cm chacune dans le cas évoqué), facilitant d'autant les conditions de son installation (manutention, fixations...).

Mario Picco

Adhérentes, adhérents, soyez à jour de vos informations !

Depuis plusieurs années, l'adhésion à Maisons Paysannes peut se faire à n'importe quel mois de l'année. L'adhésion est valable un an à partir de la date d'adhésion. Même si cela est plus difficile à gérer pour nous, c'est un choix au niveau national que nous devons suivre.

Les adhésions sont gérées par Paris et les informations sont enregistrées sur un fichier central. Il nous est donc de plus en plus difficile de tenir à jour notre propre fichier des adhérents, car il nous faut régulièrement consulter le fichier parisien pour connaître les nouveaux adhérents, voir leur mise à jour, etc. Désormais, c'est le fichier central qui nous servira de références pour toutes les informations vous concernant : adresse, téléphone, mail, etc.

Il est donc très important de consulter les informations qui vous concernent et de vérifier si elles sont complètes et à jour au niveau des adresses, des téléphones et des mails. Vous pouvez mettre deux contacts et deux mails !

Nous privilégions, pour des raisons d'économies (timbres, impression, papier), les contacts par mail. Les informations sur les sorties, comptes rendus, invitations aux sorties seront envoyées par mail et disponibles sur le site internet.

Le bulletin annuel est distribué lors de l'assemblée générale et envoyé par courrier à ceux qui ne peuvent pas être présents. Bien sûr, pour les personnes qui n'ont pas de mail ou qui nous ont signalé leurs difficultés avec internet, nous gardons le principe d'échanger par courrier ou téléphone.

Pour vous assurer que vos informations de contact sont à jour, n'hésitez pas à vous rendre sur votre espace membre du site Maisons Paysannes avec votre adresse mail. La procédure ci-dessous vous indique la démarche.

Se connecter à l'espace membre avec le lien ci-dessous

<https://adhesion.maisons-paysannes.org/fr/adhesion-abonnement/authentication/>

Cliquez sur Mon profil pour valider, ajouter ou modifier des informations.

L'espace membre vous donne l'accès à des informations, vous permet de modifier ou d'ajouter des données vous concernant.

Espace membre

Mot de passe oublié

Se connecter

Devenir membre



Vous pouvez retrouver l'historique de votre adhésion et vérifier si vous êtes à jour ! Dans le cas contraire, vous pouvez renouveler votre adhésion en ligne.

maisons paysannes de france Bienvenue Mario PICCO Déconnexion

J'ADHÈRE ET / OU JE M'ABONNE À LA REVUE TRIMESTRIELLE | JE DONNE, JE SOUTIENS | JE PARRAINE

Mon espace

- Adhésions - Abonnements
- Mon profil
- Mes transactions
- Modifier mon mot de passe
- Mes documents

Adhésions - Abonnements

Renouveler mon adhésion / abonnement

Historique de mes adhésions

Année	Type(s) d'adhésion(s)	Date de la transaction	Date début adhésion	Date de fin (+1 jour)	Statut
2024	*Adhésion classique à 2 départements	21-01-2024	31-01-2024	31-01-2025	Validée
2023	*Adhésion à 1 département sans abonnement à la revue	25-01-2023	31-01-2023	31-01-2024	Expirée
2022	*Adhésion à 1 département sans abonnement à la revue	31-01-2022	31-01-2022	31-01-2023	Expirée
2021	*Adhésion à 1 département sans abonnement à la revue	11-02-2021	01-01-2021	01-01-2022	Expirée
2020	*Adhésion à 1 département sans abonnement à la revue	19-04-2020	01-01-2020	01-01-2021	Expirée

En cliquant sur mon profil vous pouvez si nécessaire mettre à jour vos données. Ajouter un nouveau contact, un autre mail et...

Mon espace

- Adhésions - Abonnements
- Mon profil
- Mes transactions
- Modifier mon mot de passe
- Mes documents

Mon profil

Adresse principale

Email 1 *
[Redacted]

Téléphone mobile 1
[Redacted]

Civilité
M.

Téléphone fixe

Prénom
Mario

Nom *
PICCO

Adresse (numéro et nom de la voie, ou lieu-dit) *
2 PLACE DE L'ÉGLISE

... Votre adhésion vous donne droit à une réduction d'impôt ! Dans l'espace mes documents et documents joints, vous pouvez télécharger votre reçu fiscal.

Mon espace

- Adhésions - Abonnements
- Mon profil
- Mes transactions
- Modifier mon mot de passe
- Mes documents

Mes documents

Documents chargés | Documents joints

Documents joints aux communications reçues depuis novembre 2020.

Nom	Sujet du message	Type de fichier	Date d'envoi	
Reçu fiscal Maisons Paysannes	En pièce jointe, reçu fiscal d'ADHESION à conserver,	pdf	21-01-2024 14.45	Télécharger
Reçu fiscal Maisons Paysannes	En pièce jointe, reçu fiscal d'ADHESION à conserver,	pdf	25-01-2023 11.26	Télécharger
Reçu fiscal Maisons Paysannes	Reçu fiscal d'adhésion en pièce jointe	pdf	31-01-2022 16.22	Télécharger
Reçu fiscal Maisons Paysannes	Reçu fiscal d'adhésion en pièce jointe	pdf	11-02-2021 12.44	Télécharger

4 entrées

Et bien sûr, n'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur le site où vous pouvez retrouver les 14 derniers bulletins, nos prochains RDV, etc....

<https://poitou-charentes.maisons-paysannes.org/dpt/deux-sevres/bienvenue/>

Calendrier

Programme des sorties et activités MPF Deux-Sèvres

- Samedi 29 mars 2025 : **Assemblée générale** à La Crèche
- Dimanche 18 mai 2025 : sortie-visite à Chiché
- Samedi 14 et dimanche 15 juin : Stage chaux-chanvre
- Dimanche 29 juin 2025 : sortie-visite à Vernoux-en-Gâtine
- Dimanche 14 septembre 2025 : sortie-visite à Exoudun

Programme des sorties et activités MPF Charente-Maritime

- Dimanche 16 mars 2025 **Assemblée Gle** à Chaillevette (Domaine de Chatressac)
- Dimanche 27 avril 2025 Secteur Tonnay-Boutonne
- Dimanche 25 mai 2025 Echallat et Vaux-Rouillac (16)
- Dimanche 28 sept. 2025 Saint-Denis-du-Pin

Programme des sorties et activités MPF Vendée

- Samedi 15 mars 2025 **Assemblée annuelle** à Saint-Hilaire-la-Forêt.
- Samedi 12 avril 2025 Saint-Germain-de-Prinçay.
- Samedi 03 mai 2025 (a-midi) Le château de La Grève à St-Martin-des-Noyers.
- 10 et 11 mai 2025 Au C.D.D.: Exposition sur la brique, "Terre de chez nous".
Et conférence par J.F. Nauleau (archéologue Inrap).
- Samedi 31 mai 2025 Saint-Pompain (79).
- Samedi 21 juin 2025 Le Langon.
- Samedi 13 sept. 2025 Bazoges-en-Pareds.
- Samedi 11 ou 18 oct. 2025 Mauléon.



maisons paysannes de France

ASSOCIATION NATIONALE
RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
Maisons Paysannes de France
8 Passage des Deux-Sœurs
75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org
Numéro SIREN 311059257
Numéro Siret 31105925700056

Délégation des Deux-Sèvres
Contact :
Claude SAPKAS-KELLER
La Grandmaison
79410 SAINT-GELAIS
Tél. : 06 22 37 67 67

Site internet des Deux-Sèvres :
<https://poitou-charentes.maisons-paysannes.org/dpt/deux-sevres/bienvenue/>